

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

COMMUNE DE LIEVIN

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION N°7

PLAN DE ZONAGE

Plan après modification n°7  
Pour être annexé à la délibération du

Septembre 2019

Echelle : 1 / 5000

### LEGENDE

#### Zonage

- UA : Zone urbaine centrale à forte densité
- UAa : Place Gambetta (secteur commerçant et de plus grande hauteur)
- UB : Zone urbaine périphérique de densité moyenne
- UBB : Zone urbaine de faible densité
- UBB1 : Cités minières protégées
- UBBc : Habitat collectif
- UE : Zone urbaine vouée aux activités économiques et de services
- UEa : Zone économique centrale
- UEal : Zone économique de l'Alouette
- UEc : ZAC de l'An 2000
- UH : Zone urbaine d'équipements collectifs
- UHa : Equipement social
- UHb : Stade couvert régional
- UHc : Aire d'accueil des gens du voyage
- 1AU : Zone à urbaniser à court terme, à vocation mixte
- 1AUe : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités
- 1AUeal : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités (Zone de l'Alouette)
- 1AUes : Accueil d'équipements et d'activités en lien avec le "Pôle d'Excellence Sportif"
- 2AU : Zone à urbaniser à plus long terme
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle

#### Prescriptions

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Elément de paysage
- Secteur d'attente d'un projet global
- Orientations d'aménagement

